



Le "Bulletin" automne / hiver
2011



Mot du Maire

Les Articles

L'esprit du lac des Écorces	2
Le bon voisinage	3
Budget 2012	4
Situation financière	5
Nouvelles	6
Avis publiques	9

Le calme est revenu sur Barkmere et le Lac des Écorces. Le 13 novembre dernier, ma famille et moi fermions notre chalet pour l'hiver. Avant de partir, assis à l'extérieur sur un banc, nous avons regardé le Lac une dernière fois. Et écouté son silence. La chasse terminée, finis les coups de fusil. À la mi-novembre, la plupart des bateaux sont remisés, et le Lac est trop froid pour la baignade et les activités nautiques. La majorité des oiseaux (et certains villégiateurs!) sont repartis dans le sud. Le couple de huarts (ou plongeurs, pour les puristes) qui a passé l'été avec nous dans

Green Bay semblait également profiter une dernière fois de leur domaine avant le grand gel; ils nageaient lentement en poussant de légers cris, à peine audibles, très différents de leurs chansons estivales.

C'est dans ces moments précieux que je comprends si bien pourquoi nous devons tous continuer à travailler à protéger ce lieu et cet environnement si unique. Notre communauté est choyée. Mais nous devons persévérer dans nos actions. Mon épouse et moi avons versé nos larmes annuelles et nos filles nous ont demandé pourquoi nous pleurions. Tristes de quitter bien sûr, mais également effrayés à l'idée que notre communauté pourrait perdre ce que les générations précédentes ont su préserver. Je veux que mes filles puissent avoir leur chance de vivre dans ce paradis, comme nous le faisons maintenant, comme mon beau-père l'a fait avant nous, et Frank Jarvis avant lui.

L'automne est un bon moment pour s'asseoir et réfléchir. Et c'est le cas pour les municipalités : c'est le temps du budget, de revoir l'année qui se termine et de préparer l'année suivante. Et tranquillement, le 2 novembre dernier, mon équipe de conseillers et moi sommes arrivés à la moitié de notre mandat. Un bon moment également pour réfléchir et faire le point.

Un de nos objectifs il y a deux ans était de ramener le calme dans la communauté et la stabilité financière pour la Ville. À ce titre, je suis très fier de nos accomplissements. Nous avons dû remplacer presque entièrement le personnel de la Ville, la dernière étape de ce changement forcée par la retraite de notre secrétaire-trésorier depuis 22 ans, M. Robert Mearns. Bien que difficile à traverser, son départ

nous permet de continuer nos efforts de rationalisation. Nous pouvons rapatrier les activités financières et administratives à l'Hôtel de Ville, évitant d'avoir deux bureaux. Nous nous sommes dotés d'outils réglementaires et procéduraux pour contrôler nos dépenses, avons refait entièrement notre système comptable, et remis la Ville à flot, financièrement (voir l'article de Marc Fredette et mon rapport).

L'an dernier, j'étais fier de vous annoncer que nous pouvions mettre fin à la hausse des taxes, et les abaisser de 3%. Je suis donc doublement fier cette année de vous annoncer une nouvelle baisse, cette fois-ci de 6%.

Une nouvelle entente avec notre banque nous permettra d'économiser les frais de services, mais de plus, avec cette entente et son nouveau système comptable, la Ville pourra accepter dès le début de 2012 le paiement des taxes par Internet, et par transferts de fonds internationaux.

Nous continuons également à travailler sur les dossiers de l'accès à l'Internet haute-vitesse et la création d'un parc pour les résidents du village. Malgré les nombreuses embûches que nous avons dû traverser, nous espérons aboutir en 2012.

Mais il y a des nuages dans le ciel de Barkmere. Des individus ont contrevenu à nos règlements ou se proposent de le faire, malgré nos invitations répétées à venir présenter leurs projets au service d'urbanisme. Ils ont choisi les tribunaux pour défier nos règlements ou veulent nous forcer la main pour les faire respecter. La Loi des Cités et Villes (article 52) m'y oblige, de toute façon : « *Le maire (...) voit spécialement (...) à ce que les dispositions de la loi, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution* ».

Tout cela nous coûte cher comme communauté. Mais le coût de ne rien faire sera encore plus grand, lorsque nous perdrons la beauté, la paix et

la qualité de notre environnement. Notre communauté doit continuer à se battre, et je vous demande votre appui, plus que jamais, dans les mois qui viennent. Comme M. Paul Baril le disait il y a quelques années : « *Il ne faut pas baisser les bras!* ».

« *Qu'est-ce qu'il y a de mal à avoir un petit chemin pour atteindre notre chalet?* », nous disent certaines personnes. Stephen Lloyd nous l'explique un peu plus loin dans ce bulletin. Ayant moi-même « hérité » d'un de ces petits chemins, je peux témoigner de la véracité de ses arguments.

Est-ce un hasard si certains des défenseurs des « petits chemins » mal construits pour pas cher, possèdent des terrains vacants qu'ils ont achetés pour peu? Je vous laisse tirer vos conclusions. Ne nous laissons pas endormir par des arguments trompeurs. Nous cherchons à protéger notre environnement, nos paysages et notre communauté, et à améliorer la qualité de vie au village. Que cherchent-ils?

Je termine sur une note plus joyeuse, en vous invitant à notre fête annuelle de Noël, après la séance du Conseil du 10 décembre. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille et vos amis, un très joyeux temps des Fêtes et une merveilleuse année 2012.

Pour préserver l'esprit du Lac des Écorces

Par Stephen Lloyd



Suite à une série de conversations avec des citoyens de Barkmere au cours des derniers mois, elles m'ont mené à réfléchir sur la vraie nature de l'esprit du Lac des Écorces. Au cours des années, les résidents de Barkmere ont partagé ensemble une série de valeurs (et même d'excentricités) qui nous rend distincts. Assurément, nous ne faisons pas parti d'un culte, mais plutôt d'une communauté diverse. Ces « valeurs partagées » ne sont que des observations générales et s'appliquent plus ou moins à des individus en particulier. Cependant, ces valeurs existent et font partie de la réalité historique du Lac des Écorces et nous en tant que conseillers, ne pouvons que nous laisser guider par ces valeurs dans notre gouvernance. Tous ceux qui passent un peu de temps autour du Lac des Écorces soit apportent avec eux ou soit développent un genre de « mentalité de frontière ». Nous sommes féroce-ment indépendants et sommes quasiment religieux dans notre esprit de ne compter que sur nous-mêmes. Il n'y a aucune place pour les pleurnicheurs; nous sommes pour la plupart « hors réseau » et nous devons mettre plus d'ardeur sur la tâche de prendre soin de nous-mêmes. Malgré que nous nous entraïdons, aucun « grand frère Barkmere » arrivera automatiquement pour nous aider lorsque la pompe à l'eau tombe en panne. Nous agissons en conséquence.

Les gens du Lac des Écorces sont à l'aise avec la nature et fiers du fait que nous la maîtrisons. Nous rions des citoyens qui ont peur des ours, qui ne savent pas comment attraper des souris ou enlever un arbre qui est tombé. Nous prenons grand plaisir dans notre isolement et prenons nos distances du stress et des airs sophistiqués du milieu urbain.

Enfin, nous sommes extrêmement conscients et respectueux envers les autres membres de la communauté. Pensons à notre rituel de saluer chaque bateau que nous croisons et ce, même si nous ne reconnaissons pas le conducteur. Si cette personne ne retourne pas la salutation, nous sommes tout de suite méfiants – ça doit être un étranger. Nous prôtons une approche directe et pratique avec nos voisins. Nous haïssons une bureaucratie impersonnelle qui empêche des solutions de bon sens et qui essaye de nous dire quoi faire. Dans nos esprits, quiconque connaissant la tradition de saluer les conducteurs des autres bateaux devrait savoir lui-même comment agir envers ses voisins.

Par le passé, cette mentalité frontalière nous a causé des problèmes. Pour la DEUXIÈME génération passée, le débat tournait autour des gens qui jetaient les déchets dans le Lac. Croyez-le ou non, mais le Conseil a dû s'imposer pour éliminer cette pratique assez commune, en éduquant les citoyens sur les effets néfastes sur la qualité de l'eau résultant de l'accumulation de vieilles embarcations et métaux au fond du Lac. Pour la génération plus récente, le débat était surtout au sujet des fosses septiques. Intuitivement, les gens du Lac étaient de l'avis qu'eux (et leurs bécosses) étaient bien en harmonie avec la nature, laissant qu'une empreinte assez légère. Il a fallu encore une bataille afin de convaincre ceux qui résistaient à la nécessité de la dépense et aux bénéfices d'installer une fosse septique. Nous prenons pour acquis aujourd'hui que ces systèmes sont essentiels afin de protéger la qualité de l'eau pour la communauté. Avant, le Conseil expliquait, petit à petit, comment ces systèmes fonctionnaient et pourquoi ils étaient nécessaires.

Pour le mieux ou pour le pire, le Barkmere d'aujourd'hui a une population qui dépasse de loin les sept ou huit familles originales, lesquelles occupaient chacune un petit coin du territoire. En 2011, nous avons une densité suffisamment élevée que les meneurs de la communauté doivent de temps en temps intervenir afin de nous sauver de nous-mêmes. Pas besoin d'être environnementaliste pour ne pas vouloir se contaminer!

Le débat de la génération actuelle est celui des chemins privés. Le rebelle, ou « cowboy », d'aujourd'hui n'y voit aucun problème et ce, d'une manière clandestine et quand personne n'est sur les lieux, que de couper un simple tracé « à travers le bois ». Ceci fait partie de notre maîtrise de la nature, une partie innée de notre « autonomie » personnelle,

n'est-ce pas? Quelles sortes de dégâts un petit tracé véhiculaire méconnu peut-il vraiment causer?

La réponse est que toute piste, tout chemin, tout tracé ou rue construits d'une façon quelconque pour les fins de n'importe quel véhicule est maintenant « **SUR LE RADAR** ». Les entreprises forestières se voient obligées de travailler avec le Gouvernement du Québec afin d'obtenir des permissions pour bâtir leurs chemins de foresterie. Ces chemins sont conçus pour une utilisation extrêmement infrequente, par une machinerie de récolte spécialisée. Une réglementation provinciale à part établit les règles pour ces chemins de foresterie.

Pour ceux parmi nous qui ne sommes pas des entreprises forestières, **tailler un chemin privé « maison », et tout croche, n'est tout simplement pas permis**. Ces dégâts causent une importante augmentation dans l'érosion, menant à de plus hauts niveaux de phosphate dans le Lac. Ils sont également dangereux pour les membres du public qui y trouvent des manières d'y circuler dans leur véhicules non commerciaux. Enfin, ils affectent la communauté entière, en changeant la dynamique et la culture du Lac. Rarement est-ce qu'un chemin privé demeure utilisé longtemps simplement par un résident.

Le nouveau plan d'urbanisme de Barkmere, mis en place par l'ancien Conseil en 2009, a essayé de capturer l'essence même de l'esprit du Lac des Écorces. Ce plan a tenté de traduire cet esprit en règlements et politiques contemporains qui permettent son expression(?), tout en nous protégeant contre nous-mêmes. Les chemins privés doivent maintenant être construits selon des standards rigoureux, afin de réduire leur impact sur l'érosion, et de les rendre sécuritaires. Avant d'obtenir un permis pour la construction d'un nouveau chemin de toute sorte, le propriétaire se doit de consulter ses voisins relativement au tracé du chemin.

Le but des nouveaux règlements au sujet des chemins privés n'était pas de frustrer certains résidents, ni de créer des inéquités, réelles ou perçues, parmi les citoyens. Comme les changements antérieurs relativement au versement des vidanges dans le Lac ou qui forçaient les citoyens à installer une fosse septique dispendieuse, ces nouvelles règles, malheureusement et inévitablement, on peut-être eu un impact indésirable sur certains, à court terme. Mais à moyen et long terme, les restrictions sur les chemins privés, comme les règlements contre le déversement de vidanges dans le Lac et au sujet de l'installation des fosses septiques, ne sont que du gros bon sens. Ces règlements font partie de l'esprit du Lac des Écorces, permettant que notre endroit spécial, avec sa culture et ses valeurs distinctes, survivra pour une autre génération. Cette prochaine génération mènera ses propres luttes et débats. Pour l'instant, laissons-nous mettre l'emphase sur l'éducation des citoyens, au moyen d'un dialogue respectueux, et sur une adaptation harmonieuse à une nouvelle réalité essentielle afin de préserver notre communauté unique et bien aimée.

Le bon voisinage de Bruce Henderson

par Jean Dubois

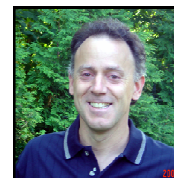
Vers la fin de la saison 1996, lorsque nous avons pris possession de notre chalet au lac des Écorces, nous étions persuadés de passer un automne sans rencontrer nos voisins. À notre grande surprise, une chaloupe d'aluminium s'est présentée à notre quai, à son bord un souriant capitaine vêtu d'une chemise à carreaux rouges accompagné de son fidèle compagnon les deux pattes sur la pointe de l'embarcation. Nous venions de faire connaissance avec Bruce Henderson, l'homme qui deviendra notre tuteur du « savoir vivre au lac des Écorces ». Bruce nous a offert de l'aide lorsque nous avons des travaux à effectuer sur la propriété et nous a sensibilisé afin de respecter les règles environnementales et sociales du lac. Sa participation spectaculaire dans la communauté nous a si impressionnée que nous avons aussi adopté ces valeurs en nous impliquant dans l'APLE, la voile du dimanche et une multitude d'autres activités sur le lac. Pour nous Bruce incarnait ce que le lac des Écorces représente : la communauté, le respect, les voisins s'entraident.

Ce niveau d'implication dans une communauté vous imprègne rapidement de l'essence du « savoir vivre au lac des Écorces ». Cette implication sensibilise au rythme de vie de vos voisins, de ce qu'ils aiment ou évitent et incite à respecter votre environnement autant naturel qu'humain. Au cours de l'histoire du lac des Écorces cette conscience communautaire a conduit à un rythme de vie paisible ou l'idée d'émettre une contravention pour le non respect d'un règlement était impensable, encore moins le concept d'une poursuite judiciaire. Aujourd'hui cet état d'esprit reste en grande partie bien présent autour du lac cependant certaines façons d'agir propres aux grandes agglomérations se font sentir ici et là. Il est important de réaliser que la beauté du lac et son caractère unique d'authenticité ont été conservés depuis plus de cent ans par des citoyens comme Bruce. Même si vous possédez le permis adéquat pour votre projet, il sera beaucoup plus satisfaisant si vous demandez l'opinion et les conseils de vos voisins sur sa réalisation. Rien ne peut mieux décrire l'âme du lac des Écorces que le sens du partage, l'enthousiasme des défis liés à la réalisation d'un projet, l'appréciation des résultats obtenus avec la bonne approbation et une solide poignée de main de votre voisin.

Si nous voulons conserver ce cachet unique du lac, tous et chacun se devons démontrer un peu de talent de bon voisinage comme Bruce Henderson. Nous lui devons, ainsi qu'aux autres qui ont participé à bâtir cet endroit unique, de travailler ensemble afin de préserver ce trésor dont nous jouissons chaque jour. Ces efforts contribueront à ce que nous gardions toujours le souvenir d'un homme souriant et son chien, assis sur le quai pittoresque d'un chalet jaune du lac des Écorces.

Au revoir Bruce, le lac entier te manquera.

Budget 2012-Marc Fredette



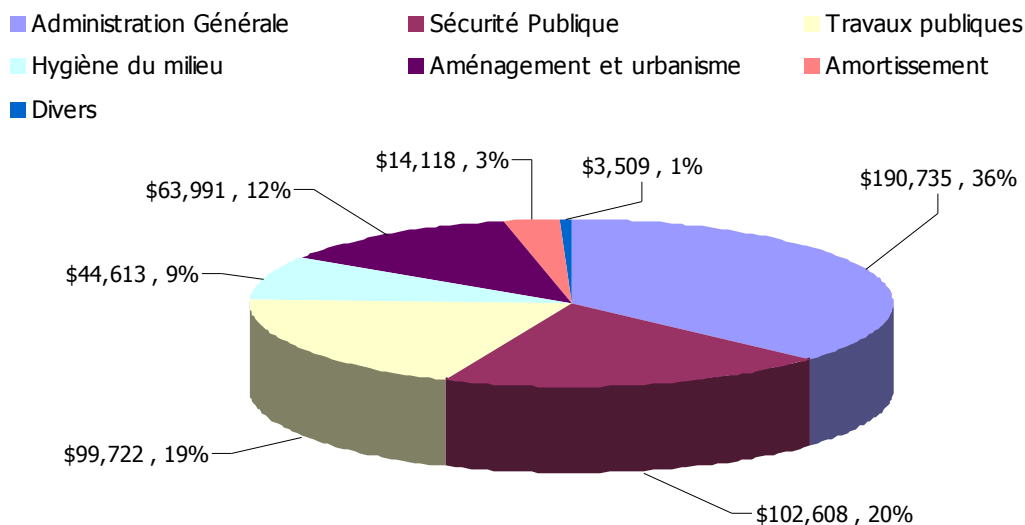
Revue de l'année 2011

À la lumière des résultats préliminaires de l'année 2011 (l'année financière se termine le 31 décembre), nous prévoyons générer un surplus d'environ 75 000\$ à la suite d'un bon contrôle des dépenses et d'une augmentation des revenus. Les dépenses ont été réduites de 8% ou 43 000\$ tandis que les revenus sont en hausse de 6% ou 32 000\$. 2011 est une année de transition pour l'administration générale. Tel que mentionné dans le bulletin l'an dernier, nous avons acheté un nouveau logiciel comptable avec lequel la Ville effectue maintenant l'administration financière. Nous avons choisi ce nouveau logiciel à coût modeste à la suite d'une analyse des produits disponibles et des besoins de la Ville. Malgré cette transition, nous avons réduit les dépenses d'administration générale de 15 000\$ en comparaison avec le budget. Nous avons réduit les dépenses reliées aux honoraires professionnels de 14 000 \$, à l'hygiène du milieu de 11 000\$ et des travaux publics de 3 000\$. Certaines dépenses ont été reportées à l'année prochaine. En ce qui concerne les revenus, la hausse est attribuable aux subventions obtenues du Gouvernement du Québec et ses agences.

Budget 2012

En 2012, nous prévoyons une augmentation des dépenses de 4% ou 20 000\$. Nous anticipons bénéficier des efforts entrepris depuis le début de notre mandat. Par conséquent, les dépenses d'administration générale devraient diminuer de 9% ou 20 000\$ par rapport aux résultats préliminaires de 2011. Cette baisse inclue aussi une entente bancaire moins coûteuse tout en permettant aux citoyens d'acquitter leur facture électroniquement. Une note explicative sera fournie avec le compte de taxe. Toutefois, certains items nécessiteront notre énergie en 2012 tel que le barrage. Nous anticipons encourir 25 000\$, soit 18 000\$ de plus qu'en 2011, en honoraires professionnels pour analyser le projet du barrage et ses coûts. Le barrage nécessitera un investissement majeur et nous analysons différentes solutions dans le but de minimiser l'impact économique sur Barkmere tel que mentionné dans l'article du Maire. Nous prévoyons une augmentation de 6 000\$ pour l'emploi de l'inspecteur de bâtiments à temps plein dans le but d'assister et de clarifier nos règlements aux citoyens avec comme objectif la réduction des frais légaux futurs. Nous anticipons encourir 6 000\$ de plus concernant la disposition des déchets pour laquelle la Ville n'a d'autres choix que de déboursier. Finalement, nous avons budgété 10 000\$ additionnels en frais de consultants concernant l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement. Même si les dépenses de 2012 devraient augmenter par rapport aux dépenses encourues en 2011, le montant des dépenses de 2012 devraient être moindre que celui qui avait été budgété pour l'année 2011. De plus, nous planifions utiliser 12 500\$ des surplus de 2011 pour les dépenses de 2012. En d'autres mots, nous allons financer, en partie, les dépenses de 2012 avec les taxes que les contribuables ont déjà payées. Étant donné que les taxes sont en fonction des dépenses prévues et autres revenus, nous prévoyons en 2012 une baisse des taxes de 27 000\$ par rapport aux taxes collectées en 2011 représentant une réduction approximative de 6%. Notre objectif est de conserver une souplesse financière tout en allégeant le fardeau des contribuables.

Dépenses—Budget 2012



Gestion des flux de trésorerie

Nous avons amélioré notre gestion de flux de trésorerie et la Ville est maintenant dans une meilleure situation financière. Dans une communauté telle que la notre, les contribuables acquittent leur taxe à l'intérieur des délais prescrit par respect, honnêteté et fierté. Presque tous les contribuables acquittent dans les délais requis et c'est excellent. Malheureusement, une douzaine de contribuables ont décidé d'être délinquants et doivent encore des montants à la Ville, ce qui est inacceptable. Tel que mentionné dans le bulletin l'an dernier, nous avons mis en place des mesures tel que des pénalités afin d'améliorer la perception des comptes. Les résultats ont été partiellement satisfaisants. Lors de la clôture de notre exercice 2011, nous explorerons des mesures telles que vendre les propriétés ou saisir les biens pour recouvrer les taxes dues à la municipalité comme le permet la loi.

Robert Mearns

J'aimerais remercier Bob Mearns pour son importante contribution à la Ville comme secrétaire-trésorier. Bob a solidement maintenu la documentation concernant les activités financières au cours des années tout en répondant aux demandes de plus en plus exigeantes des entités gouvernementales. Étant maintenant impliqué dans l'administration, je comprend d'avantage le fardeau du travail requis. Bob est fiable, dédié et travaillant. Barkmere a été choyée et privilégiée d'obtenir les services de Bob au cours des ans. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.

	Revenus		
	2010 Actuel	2011 Estimé	2012 Budget
Taxes	483,017	467,817	439,988
Autres revenus	82,565	107,269	66,808
Affectation du surplus accumulé	-	-	12,500
Total	565,582	575,086	519,296

	Dépenses		
	2010 Actuel	2011 Estimé	2012 Budget
Administration Générale	\$213,061	\$210,520	\$190,735
Sécurité Publique	\$107,313	\$107,608	\$102,608
Travaux publiques	\$97,009	\$76,962	\$99,722
Hygiène du milieu	\$31,367	\$33,314	\$44,613
Aménagement et urbanisme	\$25,005	\$54,137	\$63,991
Amortissement	\$12,594	\$14,118	\$14,118
Divers	\$1,085	\$3,332	\$3,509
Total	\$487,434	\$499,991	\$519,296
Surplus	\$78,148	\$75,095	NIL

Rapport du maire sur la situation financière

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, voici, tel que présenté à la séance du Conseil municipal de Barkmere tenue le 12 novembre 2011, mon rapport sur la situation financière de la Ville de Barkmere.

États financiers et rapport du vérificateur au 31 décembre 2010

À la séance du 10 octobre 2011, les états financiers vérifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés. Ceux-ci faisaient état d'un surplus d'exercice avant investissement de 69 947\$, pour un résultat net de 78 148\$. Pour ce premier exercice complet de notre administration (nous avons été élus à l'automne 2009), nous nous attendions à un surplus. Nous avons demandé un effort de 40 000\$ de la part des contribuables en 2010 pour combler le déficit accumulé non-affecté de 22 144\$ à la fin de 2009, qui avait placé la Ville dans une situation périlleuse au niveau de son encaisse au début de 2010. Nous avons donc réussi à dégager près de 30 000\$ supplémentaires en économies, et ainsi replacer la Ville en situation de surplus accumulé non-affecté de 53 618\$. Historiquement, la Ville avait réussi à maintenir un surplus d'environ 40 000\$, ce qui constitue un plancher sécuritaire pour faire face à nos obligations.

Cet excellent résultat a été réalisé malgré les frais légaux importants reliés à la poursuite engagée contre la Ville par deux propriétaires qui voulaient forcer la Ville à leur accorder un permis de construction de chemin à l'encontre de notre propre réglementation et donc d'émettre un permis illégalement. Bien entendu, la Ville a eu gain de cause en Cour supérieure au mois de juin 2010. Mais les plaignants ont décidé d'en appeler de cette décision, pourtant très claire. Comme la Loi des cités et villes oblige Barkmere à se défendre et à faire respecter ses règlements, nous avons ainsi dû engager d'autres frais légaux pour préparer un mémoire qui a été déposé à la Cour d'appel du Québec. Et en tant que contribuables, nous devons tous éponger la facture.

Programme triennal d'immobilisations

Suite aux difficultés que nous avons eu à trouver un emplacement valable pour le parc des résidents, nous avons reporté à 2012 cet investissement de 30 000\$ (compensé en partie par une subvention du programme du Pacte Rural), ainsi que l'implantation d'une borne sèche au débarcadère suite aux délais pour l'obtention des permis nécessaires de la part du Ministère de l'Environnement. Également en 2012, nous devons remplacer un ordinateur à l'Hôtel de Ville, et en acheter un nouveau pour y déménager les activités comptables, suite au départ à la retraite du secrétaire-trésorier Robert Mearns.

En 2012 et 2013, nous devons investir plus de 500 000\$ pour la réfection du barrage, une obligation du Ministère de l'Environnement. Nous avons demandé une subvention de 355 000\$ provenant de la taxe fédérale sur l'essence. Nous avons également engagé un consultant indépendant pour tenter de réduire la facture, mais le solde devra probablement faire l'objet d'un règlement d'emprunt.

Indications préliminaires sur les résultats au 31 décembre 2011

En se basant sur les états financiers non-vérifiés au 31 octobre 2011, déposés par la directrice générale à la séance du Conseil municipal du 12 novembre, nous prévoyons, sous toutes réserves, que la Ville de Barkmere devrait montrer un surplus d'exercice d'environ 75 000\$ pour l'exercice financier en cours. Ce résultat encourageant, combiné au surplus réalisé en 2010, devrait nous permettre d'alléger le fardeau fiscal des contribuables en 2012.

Il est important de noter que ce résultat a été rendu possible par les efforts de rationalisation des dépenses entreprises par le Conseil municipal et l'administration en 2010, qui se sont poursuivies en 2011. Nous prévoyons ainsi dégager environ 40 000\$ cette année, et la réorganisation entreprise cette année au niveau du département des finances permettra également des économies importantes en 2012. Le reste du surplus provient de revenus non-budgétés en 2011, liés à des subventions à recevoir et qui doivent maintenant être comptabilisées durant l'exercice en cours, afin de respecter les règles du Ministère des Affaires municipales.

Orientations générales pour le budget 2012

L'an dernier, nous avons réussi à diminuer les taxes foncières d'environ 3%. Nous désirons poursuivre sur cette voie en 2012, compte tenu des surplus réalisés en 2010, et prévus pour 2011. Mais si Barkmere contrôle bien ses dépenses, ce n'est nécessairement le cas des autres paliers gouvernementaux. Déjà la MRC des Laurentides prévoit augmenter ses quotes-parts de 3% en 2012, principalement dû aux augmentations salariales prévues à la convention collective des employés. Barkmere doit également respecter ses propres employés, et leur permettre de faire face aux coûts de la vie grandissants.

Il faut également noter encore une fois que 35% du budget de fonctionnement de notre Ville est hors du contrôle direct du Conseil municipal : 80 000\$ vont directement à la Sûreté du Québec, 33 000\$ à la MRC des Laurentides, 22 000\$ pour les services d'incendie et de premier répondants, et 32 000\$ pour le traitement des matières résiduelles. La situation s'est quelque peu améliorée toutefois, avec une diminution prévue de la contribution à la SQ, ainsi que des économies réalisées avec le nouveau contrat de cueillette des matières résiduelles, en place depuis juillet 2011.

Nous sommes aux prises, cependant, avec une poignée de résidents qui désirent construire des chemins sans respecter la réglementation municipale à ce sujet. Notre communauté avait fait des efforts très importants en 2009 pour refaire entièrement sa réglementation. L'objectif était de permettre la construction de chemins d'accès, tout en tenant compte de nos impératifs communs au niveau de la protection de l'environnement et des paysages qui font de notre municipalité un joyau unique, sans parler de notre obligation de maintenir la qualité de l'eau du Lac des Écorces. Notre réglementation responsable est citée en exemple un peu partout au Québec. La Loi force Barkmere à faire respecter sa réglementation, encourageant des frais légaux qui ajoutent inutilement à notre fardeau fiscal.

Mais au contraire de la plupart des autres municipalités au Québec, nous allons une fois de plus réduire le fardeau des contribuables de Barkmere de plus de 25 000\$, soit une baisse de 6%, le double de l'an dernier. C'est un accomplissement dont mon équipe de conseillers et moi-même sommes très fiers!

Je vous remercie de votre confiance et de votre support.

Nouvelles du comité sur l'environnement

Votre CCE a connu un autre été fort occupé à travailler sur les questions environnementales et j'aimerais vous faire part des quelques faits saillants.



Nous sommes à bonifier les informations que nous possédons sur les systèmes septiques car nous tentons d'améliorer notre banque de données. Nous regardons à migrer d'un système hors ligne, système de surveillance manuel, à un qui sera lié aux autres systèmes informatiques utilisés par la Ville afin de mieux gérer et améliorer la qualité de nos informations septiques. Comme à l'habitude, environ 10 systèmes septiques plus âgés seront inspectés cet automne par un professionnel accrédité qui recommandera si et où des mesures correctives devront être apportées. S'assurer de la conformité des systèmes septiques demeure la priorité numéro 1 du CCE (suivi de la surveillance de la qualité de l'eau).

Au sujet de la qualité de l'eau, nous poursuivons notre programme d'analyses d'échantillons sur une base mensuelle à notre site principal situé dans la Baie Wentworth. Nous participons toujours au programme de Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) avec l'APLE. Les résultats obtenus depuis le début de l'été sont jusqu'à ce jour en ligne avec les résultats des années précédentes- ce qui est une bonne nouvelle. Une analyse complète des résultats sera disponible prochainement sur le site web de la Ville et nous vous en ferons rapport dans le journal du printemps.

Nous avons également relevé les niveaux de coliformes fécaux dans l'affluent principal sortant du lac et en aval, soit après son union avec le Ruisseau Longue, ceci étant important pour les résidents du Village. Les résultats ont montré un niveau plus bas que ceux de 2009 ce qui poursuit la tendance des 6 dernières années, soit une diminution du niveau de coliformes dans le flux de sortie – aussi une bonne nouvelle.

Enfin, nous avons mené une série de tests sur le niveau de phosphate des trois affluents qui se jettent dans le lac, soient ceux de la Baie Cope, Green et de la principale crique. Nous avons appris que les niveaux de phosphate sont significativement plus élevés dans les affluents et dans certains cas près de 20 fois le niveau moyen que l'on retrouve dans le lac (soit généralement entre 3 et 3.5µg/l). Ces résultats sont compréhensibles et attendus vu que la décomposition des matières de la forêt et que l'érosion naturelle causée par les précipitations de pluie et la fonte des neiges apportent une concentration de phosphate plus élevée dans nos ruisseaux. Nous croyons que les barrages de castors et les routes (présentes dans les 3 cas) sont également des facteurs contributifs. D'une part, nous savons que les barrages de castors retiennent les nutriments et bloquent leur passage de façon à ce qu'ils ne puissent se rendre jusqu'au lac. D'autre part, l'activité et la présence des castors eux-mêmes ajoutent au niveau naturel des matières en décomposition et nutriments correspondants. Nous continuerons à surveiller de près ces affluents et travaillerons avec nos partenaires afin d'évaluer les différentes stratégies possibles en regard de l'activité des castors sur la qualité de l'eau. Les castors deviennent une préoccupation importante pour les autorités des bassins versants au Québec et partout en Amérique du Nord. Les résultats de nos échantillonnages en phosphate seront incorporés dans notre banque de données pour le projet d'étude portant sur le « chargement en phosphate » qui progresse conformément à notre plan.

Nous avons toutefois eu une surprise cet été qui est connue par beaucoup d'entre vous qui ont assisté à nos séances récentes du conseil. En début d'août, nous avons remarqué une quantité supérieure à la normale de masses nuageuses d'algues sur le littoral nord de la Baie Green. Après l'envoi d'un rapport et d'images au MDDEP, leurs techniciens ont décidé de visiter le lac et d'enquêter. Leur rapport a indiqué qu'il y avait rien d'anormal dans la Baie Green mais ont relevé des échantillons sur une algue quelconque sur le littoral ouest de la Baie Witthal qui leur semblait suspecte. En fin de compte, l'échantillon pris a révélé un « niveau moyen » de cyanobactéries (entre 20 000 – 50 000 cellules/ml). Ce résultat s'est révélé être une surprise désagréable et ce, même pour les techniciens du MDDEP suite à leur évaluation visuelle. Toutefois ces résultats ne représentaient pas un niveau assez élevé pour passer à l'étape suivante et alerter les autorités de santé publique. Ce que nous, le CCE, ne savons pas est qu'elle est la masse exacte qui a fait l'objet de leur échantillonnage. Nous nous sommes rendus à l'endroit précis du relevé et avons pris notre propre échantillonnage qui lui est revenu négatif (c'est-à-dire pas de cyanobactérie) nous rendant ainsi perplexes. Ce que nous avons appris de cet incident est qu'en premier lieu, nous avons besoin de plus de formation portant sur l'identification des algues-bleu et sur leurs proliférations pouvant représenter un danger et, en deuxième lieu, que nous

avons besoin de mettre en place un protocole d'intervention dans le cas où nous constaterions à l'avenir la présence de cyanobactéries à partir d'algues bleu ou autres dans le lac.

Nous aimerions également vous rappeler que les algues bleu-vert sont naturellement présentes dans tous les lacs et que le lien entre les bleu-vert ou autres et les cyanobactéries doit-être considéré selon le contexte. Il existe de nombreux types d'algues bleu-vert dont seulement quelques unes produisent des cyanobactéries. La forme spécifique d'algues bleu-vert doit-être présente à une concentration élevée pour produire des toxines dangereuses pour les humains et ces toxines sont produites seulement pendant des périodes spécifiques – c'est-à-dire généralement tard dans le cycle de fleuraison. Les lacs ayant des forces de vent plus élevées et des courants plus forts ont des taux de concentration plus dilués. Il est ainsi extrêmement difficile de prédire les conditions de toxicité des algues bleu-vert en fleurs sans les résultats de laboratoire.

Le constat de nos résultats d'échantillonnage jusqu'à présent cette année est que la qualité d'eau de notre lac continue d'être très bonne – poursuivons dans cette voie!

Merci à mes collègues qui travaillent sans relâche à l'étude de notre qualité d'eau et membres du CCE : Pierre Trempe, Stuart Jack, Marie-Hélène Gauthier et Doug Hartley.



POUR NOUS REJOINDRE

Hôtel de ville

Heures d'ouvertures

De novembre à avril:

Du lundi au vendredi: de 08h00 à 16h00 (heures d'ouvertures sujette à changements sans préavis)

Téléphone 819-687-3373

Télécopieur 819-681-3375

Personnel:

Directeur général /Trésorier	Caroline Dion	1-819-687-3373	(dg@barkmere.org)
Inspecteur en bâtiments	Alexandre Clermont	1-819-681-3374	(inspecteur@barkmere.org)
Chef des installations	Yvon Dion	1-819-421-3375	(iona.yvon@sympatico.ca)
	<i>Premier répondant en cas d'urgence</i>		
Préposée au débarcadère	Iona Dion	1-819-687-3984	(iona.yvon@sympatico.ca)





AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT No 212

Ayant pour objet de créer une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Ville de Barkmere :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2011, le Conseil de Ville de Barkmere a adopté le Règlement 212 ayant pour objet de créer une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan.

Un registre référendaire a été tenu le 18 juin 2011. Vu l'absence de demande pour la tenue d'un scrutin référendaire, le règlement a été réputé approuvé.

Le Règlement 212 peut en être pris communication au bureau de l'Hôtel de Ville, située au 182, chemin de Barkmere, Barkmere (Québec) J0T 1A0, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 22^e jour du mois de novembre 2011

RÈGLEMENT No 213

Décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Ville de Barkmere :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2011, le Conseil de Ville de Barkmere a adopté le Règlement 213 ayant pour objet de décréter les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir.

Le Règlement 213 peut en être pris communication au bureau de l'Hôtel de Ville, située au 182, chemin de Barkmere, Barkmere (Québec) J0T 1A0, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 22^e jour du mois de novembre 2011

RÈGLEMENT No 214

Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Ville de Barkmere :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2011, le Conseil de Ville de Barkmere a adopté le Règlement 214 ayant pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Le Règlement 214 peut en être pris communication au bureau de l'Hôtel de Ville, située au 182, chemin de Barkmere, Barkmere (Québec) J0T 1A0, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 22^e jour du mois de novembre 2011

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS est donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière en vigueur le 1^{er} janvier 2012, soit pour le troisième exercice financier du rôle d'évaluation triennal 2010-2011-2012, a été déposé au bureau municipal situé au 182, chemin de Barkmere, le 30 septembre 2011, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de Barkmere
182, chemin de Barkmere
Barkmere (Québec) J0T 1A0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 139-97 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visé par la demande.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 17^e jour du mois de novembre 2011



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Est par la présente donné aux électeurs de la Ville de Barkmere, par la soussignée présidente d'élection que:

1. le poste suivant est ouvert aux candidatures : Conseiller #5
2. toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants : **du 9 au 23 décembre 2011**, durant les heures normales d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

À NOTER – Le vendredi 23 décembre 2011 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le **22 janvier 2012, de 10 h à 20 h**, et un vote par anticipation sera tenu le **15 janvier 2012, de 12h à 20h**;
4. renseignements sur le vote par correspondance :
 - tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
 - la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le : **10 janvier 2012**
 - les bulletins de vote seront expédiés le : **12 janvier 2012**
 - le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le : **20 janvier 2012**
 - les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le : **16 janvier 2012**
5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Alexandre Clermont
6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Alexandre Clermont
7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	182, chemin de Barkmere Barkmere (Québec) J0T 1A0
Numéro de téléphone :	(819) 687-3373
Adjoint :	182, chemin de Barkmere Barkmere (Québec) J0T 1A0
Numéro de téléphone	(819) 681-3374

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 7^e jour du mois de décembre 2011

Caroline Dion
Présidente d'élection